Chiens ratiers

On annonce qu'une partie très sérieuse aura lieu ce soir à 8 heures précises, au Cabaret de Cloître. On commencera à 8 heures précises.

Photographie artistique Victor BERNAN

1 rue Jean-Lebas-Rue, ROUBAIX

12 portraits réalisés en bonbons pour 5 francs

A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime

Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

Abandonnez l'usage du gaz qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du pétrole qui vaut moitié moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, Electricine et étuile du Nord. n.o

TOURCOING

Un homme dévalisé dans le train de Lille

Vol de 5,000 francs

(Nouveaux détails)

Dans notre numéro d'hier matin, nous avons relaté le vol de 5,000 francs, dont avait été victime mardi soir, dans un train venant de Lille, M. D..., négociant en graines, qui avait été trouvé dans compartiment de *première classe étendu sur une banquette et sans connaissance*, bâillonné à l'aide d'un mouchoir de poche.

Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, les nouveaux renseignements que nous avons recueillis sur cette affaire, renseignements dont nous garantissons l'exactitude :

Mardi matin, M. Louis Dupire, (tel est son nom), 25 ans, marchand de couleurs et courtier en graines, demeurant 95, rue de Fâvbourg-de-Tournai, à Lille, se trouvait au café Octave, boulevard de la Liberté, en compagnie de deux autres négociants en graines, MM. L... et D..., demeurant l'un, à Bruxelles et l'autre à Ixelles (Belgique).

M. Dupire ayant réclamé à M. D... une somme de 5,000 francs qui lui devait, ce dernier lui avait remis immédiatement la somme demandée et, après avoir pris ensemble une consommation, M. Dupire ayant des courses à faire avait quitté les deux négociants.

Or, le soir, M. Dupire qui se rendait à Roubaix afin de compléter de bonne heure la tendeuna sa tournée à Lannoy et Wattrelos, rencontra en gare de Lille les deux personnages avec lesquels il s'était trouvé le matin et qui lui demandèrent bonsoir.

Très surpris de cette rencontre, M. Dupire leur demanda où ils se rendaient, ce à quoi ils répondirent qu'ils allaient prendre le train de 10 heures 55 pour Roubaix.

M. Dupire ne fit aucune objection, mais, afin de ne pas voyager avec eux, il observa au guichet les billets qu'ils prenaient voyant qu'ils étaient de deuxième classe, il en demanda un au, lui, de première classe.

Si M. Dupire avait pu cette précaution, c'est que dans le compartement de cette année, se trouvant à Clermont (Oise). Il avait déjà été victime d'un vol d'une somme moins importante et commis dans une circonstance presque analogue à celle de mardi et justement, singulière coïncidence, il avait pris en gare d'Amiens, en compagnie de ces mêmes négociants, un verre de vin qui l'avait complétement étourdi.

Il avait déposé une plainte entre les mains du procureur de la République de Clermont et une enquête avait été ouverte mais qui n'avait malheureusement pas abouti.

Ceci dit, revenons à notre affaire, M. Dupire ôta donc monté seul dans un compartiment de première classe, quand au moment où le train se mettait en marche, il vit entrer précipitamment dans le même compartiment deux personnes qu'il reconnut aussitôt pour être toujours les deux négociants.

La conversation s'engagea jusqu'à la gare de Croix-Wasquehal où il ressentit un premier malaise. Il ne peut alors expliquer ce qui s'est passé, mais il a déclaré avoir senti qu'on lui prenait la main et qu'on lui introduisait quelque chose dans la bouche.

A partir de cet moment, il ne se rappelle plus rien.

Comme nous l'avons dit, il a fallu aux agents de la compagnie plus de 20 minutes pour le ranimer. M. Dupire avait sa cravate déchirée, son pardessus, son veston et son gilet débouronnés et une poche dans laquelle se trouvait la somme volée avait été découpée.

M. Didot, commissaire spécial à la gare continue son enquête et nous en ferons connaître les résultats à nos lecteurs.

Émission de fausse monnaie

La gendarmerie d'Helluin a arrêté avant-hier un individu inculpé d'émission de fausse monnaie.

Au moment de son arrestation il a jeté dans un fossé un objet sur lequel il a piétiné.

Après de longues recherches on a retrouvé dans la boue une pièce fausse de 5 fr.

Cet homme a déjà été condamné antérieurement pour émission de fausse monnaie.

Accidents

Hier matin, vers sept heures, une ouvrière de l'établissement de MM. Lemoine et Leroux, du nom de Marie Mahieu, 15 ans, mettoyait un dévidoir, quand par mégarde, elle mit le métier en marche.

Mlle Mahieu, eut la main droite prise entre deux pignons ; le dessus fut complétement arraché et l'index et le médius affreusement mutilés.

M. le docteur Vanneuville qui lui a donné les soins nécessaires a dit qu'il faisait ses réserves en ce qui concerne l'index qu'il sera peut être forcé d'amputer.

L'ouvrière a été ensuite reconduite en voiture au domicile de ses parents qui demeurent rue des Carl ers, 129.

Accident

Mercredi après-midi, M. Charles Compagnon, 38 ans, chef cantonnier sur les lignes d'Ascq à Tourcoing, était occupé à l'aiguille placée à la Croix-Rouge, entre Ascq et Mouscron, à niveler le ballast, quand vint à passer un train de marchandises.

A ce moment, un wagon de ses ventaniaux d'un wagon le bâche qui le heurtait et qui tomba sur le pauvre cantonnier.

Celui-ci fut renversé et dans sa chute se fit de nombreuses contusions et eut deux côtes enfoncées.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été reconduit à son domicile, au hameau de la « Marlinoire », à Wattrelos.

Un enfant tombé dans un bassin

Hier, vers une heure de l'après-midi, le jeune Dorock Omer, âgé de 4 ans, dont les parents demeurent rue de Tourmai, à Tourcoing, et le Chevalier Vert, était monté sur le mure d'un bassin qui se trouve rue Carnot. Quand, pendant l'équilibre, il tomba dans l'eau profonde de plus d'un mètre d'eau.

Il se serait infailliblement noyé, si MM. Vanhamme Jean, tricoteur, demeurant rue Neuve-de-Roubaix et Lalisse Narcisse, tailleur de pierres, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, n'étaient accourus à son cris et ne l'avaient retiré de sa triste situation.

Il fut transporté aussitôt à l'estaminet Masse, rue de Bocquet, où ses effets de rechange lui furent donnés, après quoi, il fut reconduit chez ses parents.

Vagabondage

La police a mis mercredi soir en état d'arrestation, des individus qui s'étaient présentés au poste pour demander un billet de logement et cela sans passeport.

Ce sont les nommés Berthe Emile, 38 ans, journalier et Lefrancois François, 30 ans, peintre, tous deux sans domicile fixe.

Ivrogne invétéré

Je vous être sûrement... à l'église St-Louis, répondait jendi soir à un agent de police qui le priait de décliner ses nom et qualité, un petit homme, âgé de 50 ans, qui avait été trouvé dans un état d'ivresse manifeste et qui comme suisse à la cathédrale des Cinq-Voies.

— Et quels sont donc vos titres, demanda-t-on à M... N'avez-vous jamais été condamné ?

— Oh! presque pas ; une dizaine de fois pour ivresse.

— Alors, vous avez tout ce qu'il faut pour... ne pas réussir.

Et notre disciple de Bacchus de se retirer en se frottant les mains et en... carussant sa barde de nouveau.

Audience de simple police

L'audience de simple police tenue hier matin sous la présidence de M. Charles, juge de paix du canton Sud, ministère public, M. Houlié, commissaire central, comportait une cinquantaine d'affaires dont un grand nombre pour ivresse, violences légères et tapage.

Une faire assez compliquée se rapportant à une rixe particulière qui s'est vu ventre au mariemaïtas à Tourcoing, n'est vu condamner par défaut et contradictoire à 5 francs d'amende et à un jour d'emprisonnement.

Un domestique du nom de Popelier qui s'était livré à des voies de fait et des violences avait déjà été appelés quatre fois à cité condamné à 3 francs d'amende et à un jour de prison.

Il fence d'abord 15 journées de travail et trois de tapage, il a encore à répondre pour voies de fait à Célestin T..., de Bondues.

Un cabaretier de Tourcoing qui avait jeté méchamment un seau d'eau à la tête d'un client qui était entrer chez lui et qu'il ne voulait pas recevoir a été condamné à six francs d'amende.

Beaucoup d'amendes de 5 francs, pour ivresse, ont été prononcées à la charge des délinquants.

Commencée à 9 heures, cette audience qui n'a présenté aucun intérêt s'est terminée à midi.

WASQUEHAL

Concert

La société des Trompettes l'*Espérance*, qui a son siège à la Planchette Rue derrière l'église du Blanc-Seau (au local de la société coopérative du même nom), donnera dimanche prochain, 27 janvier, à 6 heures du soir, un grand concert suivi de bal, au bénéfice des sociétaires actuellement sous les drapeaux.

Voici le programme — 1, Allegro militaire, par la fanfare l'Espérance. — 2, Gantaiele, 14. — 3, Pantalon et Colombine, 14. — 4, Le mardi et justement, singulière coïncidence, il avait pris en gare d'Amiens, en compagnie de ces mêmes négociants, un verre de vin qui l'avait complétement étourdi.

Il avait déposé une plainte entre les mains du procureur de la République de Clermont et une enquête avait été ouverte mais qui n'avait malheureusement pas abouti.

Ceci dit, revenons à notre affaire, M. Dupire ôta donc monté seul dans un compartiment de première classe, quand au moment où le train se mettait en marche, il vit entrer précipitamment dans le même compartiment deux personnes qu'il reconnut aussitôt pour être toujours les deux négociants.

La conversation s'engagea jusqu'à la gare de Croix-Wasquehal où il ressentit un premier malaise. Il ne peut alors expliquer ce qui s'est passé, mais il a déclaré avoir senti qu'on lui prenait la main et qu'on lui introduisait quelque chose dans la bouche.

A partir de cet moment, il ne se rappelle plus rien.

Comme nous l'avons dit, il a fallu aux agents de la compagnie plus de 20 minutes pour le ranimer. M. Dupire avait sa cravate déchirée, son pardessus, son veston et son gilet débouronnés et une poche dans laquelle se trouvait la somme volée avait été découpée.

M. Didot, commissaire spécial à la gare continue son enquête et nous en ferons connaître les résultats à nos lecteurs.

Émission de fausse monnaie

La gendarmerie d'Helluin a arrêté avant-hier un individu inculpé d'émission de fausse monnaie.

Au moment de son arrestation il a jeté dans un fossé un objet sur lequel il a piétiné.

Après de longues recherches on a retrouvé dans la boue une pièce fausse de 5 fr.

Cet homme a déjà été condamné antérieurement pour émission de fausse monnaie.

Accidents

Hier matin, vers sept heures, une ouvrière de l'établissement de MM. Lemoine et Leroux, du nom de Marie Mahieu, 15 ans, mettoyait un dévidoir, quand par mégarde, elle mit le métier en marche.

Mlle Mahieu, eut la main droite prise entre deux pignons ; le dessus fut complétement arraché et l'index et le médius affreusement mutilés.

M. le docteur Vanneuville qui lui a donné les soins nécessaires a dit qu'il faisait ses réserves en ce qui concerne l'index qu'il sera peut être forcé d'amputer.

L'ouvrière a été ensuite reconduite en voiture au domicile de ses parents qui demeurent rue des Carl ers, 129.

Accident

Mercredi après-midi, M. Charles Compagnon, 38 ans, chef cantonnier sur les lignes d'Ascq à Tourcoing, était occupé à l'aiguille placée à la Croix-Rouge, entre Ascq et Mouscron, à niveler le ballast, quand vint à passer un train de marchandises.

A ce moment, un wagon de ses ventaniaux d'un wagon le bâche qui le heurtait et qui tomba sur le pauvre cantonnier.

Celui-ci fut renversé et dans sa chute se fit de nombreuses contusions et eut deux côtes enfoncées.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été reconduit à son domicile, au hameau de la « Marlinoire », à Wattrelos.

Un enfant tombé dans un bassin

Hier, vers une heure de l'après-midi, le jeune Dorock Omer, âgé de 4 ans, dont les parents demeurent rue de Tourmai, à Tourcoing, et le Chevalier Vert, était monté sur le mure d'un bassin qui se trouve rue Carnot. Quand, pendant l'équilibre, il tomba dans l'eau profonde de plus d'un mètre d'eau.

Il se serait infailliblement noyé, si MM. Vanhamme Jean, tricoteur, demeurant rue Neuve-de-Roubaix et Lalisse Narcisse, tailleur de pierres, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, n'étaient accourus à son cris et ne l'avaient retiré de sa triste situation.

Il fut transporté aussitôt à l'estaminet Masse, rue de Bocquet, où ses effets de rechange lui furent donnés, après quoi, il fut reconduit chez ses parents.

Vagabondage

La police a mis mercredi soir en état d'arrestation, deux